

# **Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine AURH**



Illustration : Aire de services de Caux-Estuaire  
© airedecampingcar.com

## **Le camping-car dans l'estuaire de la Seine**

Du passage au voyage

(Note d'enjeux du 08 octobre 2020)

## CONTEXTE

L'estuaire de la Seine se situe au cœur de la Normandie, région qui connaît un fort essor de sa fréquentation depuis ces dernières années avec plus de 11,6 millions de nuitées comptabilisées sur l'année 2019<sup>1</sup>, soit 5,5 % des nuitées passées en France.

L'offre en hébergement marchand, composée de plus de 10 000 lits<sup>2</sup>, se concentre principalement à proximité des grands sites touristiques. Un constat à l'origine de nombreuses situations de saturation, et qui ne profite qu'à une infime partie de ce territoire à haut potentiel touristique.

En parallèle, **la pratique du camping-car prend de l'ampleur**, aussi bien à l'échelle de l'estuaire de la Seine qu'au niveau national ou européen. Parfaite combinaison entre le confort d'une caravane et la flexibilité d'une automobile, ce véhicule a su séduire nombre de touristes. Campings, collectivités, et même très récemment les particuliers, mettent ainsi tout en œuvre afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles cette clientèle atypique.

Sur l'estuaire, **97 points de service pour camping-car** sont aménagés aujourd'hui, auxquels s'ajoutent **33 autres emplacements de stationnement dédiés officiellement reconnus**. Cependant, l'offre s'avère inégalement répartie, et l'analyse du stationnement pratiqué par les camping-caristes démontre que certains espaces ne sont pas suffisamment pourvus en aménagement.

Cette note vise à :

- Analyser en détail le maillage territorial des aires et lieux d'accueil des camping-caristes ;
- Identifier les enjeux pour les territoires ;
- Proposer des pistes d'action pour le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

## Le tourisme en camping-car, un phénomène en plein essor

Phénomène quasi « marginal » jusqu'au début des années 90, le tourisme en camping-car a connu un essor spectaculaire ces dernières années.

Avec près de 24 000 nouveaux véhicules enregistrés rien que pour l'année 2019<sup>3</sup>, on compte plus de 450 000 camping-cars aujourd'hui en circulation en France, et près de deux millions sur l'ensemble du territoire européen. C'est un marché en nette progression, qui devrait s'intensifier davantage en cette période exceptionnelle de crise sanitaire. Les tendances prévoient en effet, un retour vers une individualisation de la pratique touristique, et à des échelles plus locales.

Le camping-car fait ainsi beaucoup parler de lui, en particulier dans les collectivités. Son usage **pose notamment des questions concernant la régulation des flux, le stationnement et l'aménagement d'aire de services, et la communication sur l'accessibilité de ces derniers**.

<sup>1</sup> Insee, saison touristique d'été 2019 – focus Normandie

<sup>2</sup> D'après les chiffres clés du tourisme de l'Insee datant de 2017

<sup>3</sup> Le monde du camping-car, en 2019, le marché du camping-car progresse, et les vans s'envolent

## Un véhicule pas comme les autres nécessitant des lieux d'accueil spécifiques

D'après une enquête publiée en 2017<sup>4</sup>, 88 % des personnes interrogées ont indiqué être propriétaire de leur véhicule, malgré le coût moyen d'acquisition du véhicule qui oscille autour de 55 000 euros. À cela, s'ajoutent les coûts liés à l'entretien évalués à plus de 1 000 euros par an<sup>5</sup>.

Il existe plusieurs types de camping-cars, à des prix plus ou moins élevés qui varient selon le confort et les options proposées par le véhicule. On trouve ainsi les types *Capucine*, le plus courant, *Intégral*, le plus spacieux, *Profilé*, le compromis, et enfin *les Vans et Fourgons* aménagés, plus petits et plus appropriés pour de courts séjours, qui reviennent en force après plusieurs décennies de déclin.

L'usage de ces véhicules requiert un entretien plus fréquent et différent d'un véhicule classique. Ainsi, **un accès à des bornes d'approvisionnement et de vidange des eaux usées est attendu** par ces touristes mobiles afin de garantir le confort de leur séjour.

D'un point de vue réglementaire, le code de la route et le code de l'urbanisme ont des discours inversés.

Pour le code de la route, **un camping-car est considéré comme un véhicule classique** (à l'exception des camping-cars de plus de 3,5 t), qui doit par conséquent se conformer aux règles générales du code de la route. De ce fait, un camping-cariste peut théoriquement stationner où il le souhaite tant qu'il ne crée aucune gêne sur la voie publique. Un détail qui vient faire toute la différence vis-à-vis d'une caravane qui, quant à elle, est soumise à une réglementation plus stricte en matière de stationnement. Cela ne signifie pas pour autant que les camping-caristes ont une liberté absolue en matière de stationnement et de campement. Les collectivités peuvent en effet définir une réglementation propre et des modalités de stationnement sur leur périmètre.

Pour le code de l'urbanisme (article R111-37), le camping-car a le même statut que celui d'une caravane, c'est-à-dire **un véhicule terrestre habitable**. De ce fait, si un camping-cariste souhaite établir un campement, il ne peut le faire que sur des lieux appropriés à cet usage.

Plus imposant et destiné à stationner plus longtemps qu'une automobile<sup>6</sup>, le camping-car est à l'origine de nombreux conflits d'usage sur l'espace public, en particulier sur les sites touristiques. De grands enjeux se posent alors pour les collectivités qui y voient, à la fois l'opportunité d'accueillir de nouveaux touristes mais également, la contrainte d'avoir de nouveaux flux à gérer. **Les élus doivent donc concilier stratégies réglementaires et politiques publiques d'aménagements pour réguler les flux et limiter les conflits.**

## Une communauté, des besoins et des pratiques propres

**Les camping-caristes se situent pour majorité dans une tranche d'âge comprise entre 55 et 75 ans. Près de la moitié d'entre eux sont retraités.** Une situation idéale à la pratique de ce tourisme mobile sur un temps long.

Les camping-caristes en visite en France sont aussi bien français qu'étrangers.

**La durée moyenne d'un séjour est de 25,4 jours un camping-cariste français, et une vingtaine pour un camping-cariste étranger. Ce séjour se compose le plus souvent de plusieurs points d'étapes de 3 à 4 nuits.**

<sup>4</sup> Enquête sur les camping-caristes réalisée en 2017 par la Direction Général des Entreprises (DGE) et l'UNIVDL (syndicat des constructeurs de véhicules de loisirs)

<sup>5</sup> Le monde du camping-car, budget camping-car, article du 26 juillet 2018

<sup>6</sup> En dehors du stationnement habitant

**Avec un budget moyen dépensé (hors carburant et péage) de 30 € par jour, les territoires, en particulier ceux qui sont dotés de sites touristiques, ont tout intérêt à accueillir cette clientèle mobile et flexible.**

Appuyés par une presse et une communauté active, les camping-caristes ont à leur disposition tout un ensemble de données et d'informations, officielles ou communautaires, afin de planifier leur voyage, et de définir les lieux dans lesquels ils séjourneront. Ainsi, guides officiels des aires de services<sup>7</sup>, magazines, sites internet et cartographies interactives telles que caramaps.com ou bien encore park4night.com, deviennent de véritables compagnons de route. L'engouement est tel que la communauté d'utilisateurs joue un rôle de promotion territoriale en proposant des parcours pour les voyageurs. À titre d'exemple, on peut citer le récent « tour de Normandie », proposé par *caramaps.com*<sup>8</sup>, qui passe en majeure partie sur le territoire estuarien.

Une liste d'avis est disponible sur les forums et les plateformes collaboratives. Enrichie par les commentaires des utilisateurs, les voyageurs, tout comme les collectivités et autres aménageurs, **disposent d'indicateurs qualitatifs afin d'évaluer la qualité et l'appréciabilité de ces aires d'accueils et de services.**

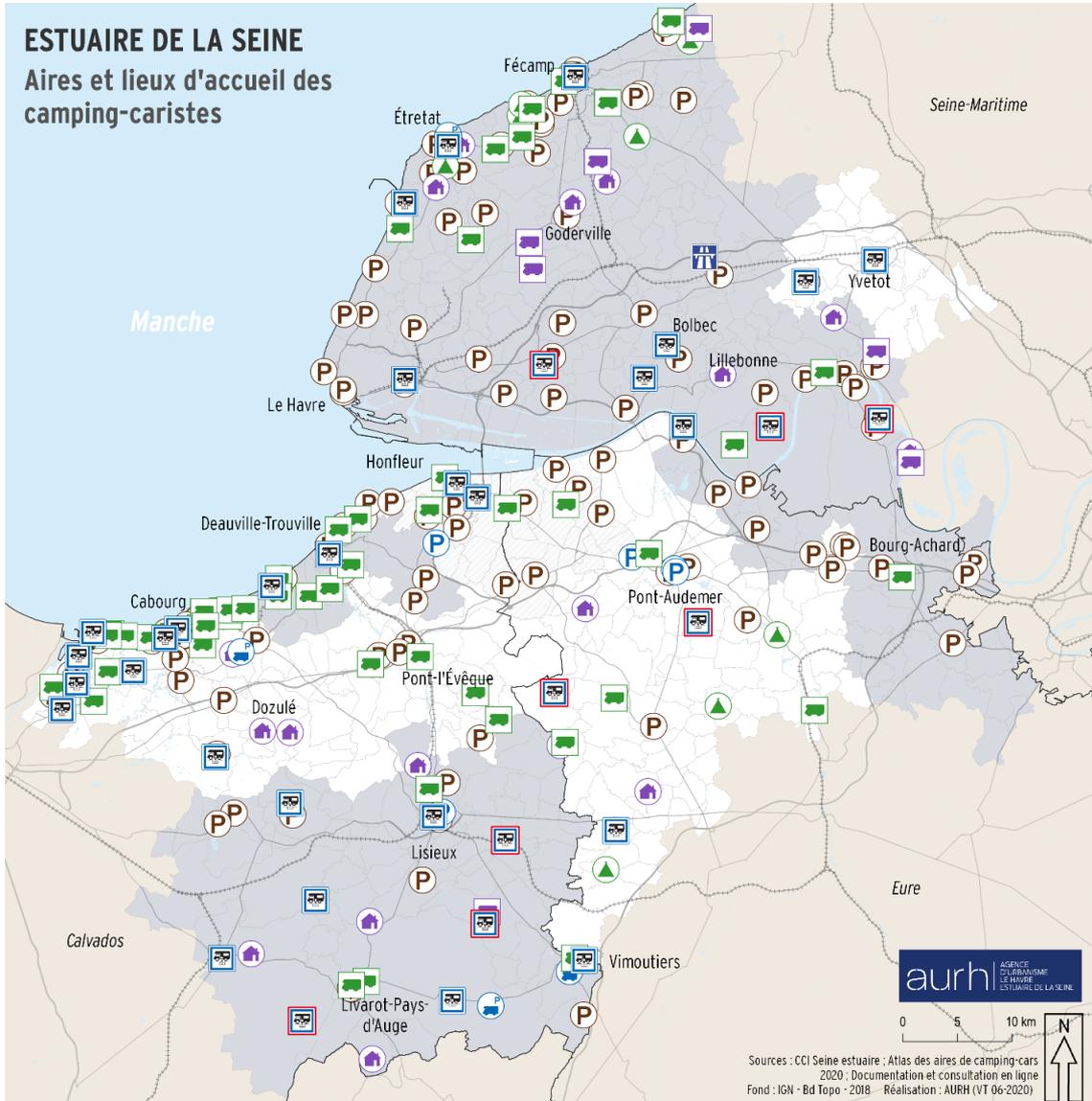
Ainsi, si l'on s'en tient à ces notations, on peut citer les huit aires de services suivantes comme étant les plus appréciées de l'estuaire :

- Saint-Cyr-du-Ronceray (14)
  - L'Oudon (14)
- Courtonne-la-Meurdrac (14)
  - Cormeilles (27)
  - Campigny (27)
  - Norville (76)
- Mailleraye-sur-Seine (76)

<sup>7</sup> *Camping.car magazine, Guide officiel des aires de services camping-car, édition 2020 en collaboration avec la fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes (FFCC)*

<sup>8</sup> *Caramaps.com – rubrique voyage « tour de Normandie », parcours 178*

Carte 1 : Les camping-cars dans l'estuaire – Aires et lieux d'accueil des camping-caristes



**Points de vidange des eaux usées**

- Aire de service
- Aire de service sur autoroute
- Camping équipé
- Accueil et services pour camping-car chez les particuliers

**Autres lieux d'accueils**

- Stationnement réservé aux camping-cars
- Camping
- Accueil de camping-car chez les particuliers
- Stationnement sur parking officiellement toléré
- Stationnement autre mentionné dans les forums

**Limites administratives**

- Adhésion au PMES
- Adhésion partielle au PMES
- Commune de l'estuaire
- Territoire hors Estuaire
- Limites de département

**Réseaux**

- Autoroute
- Liaison régionale
- Voie ferrée

- Aires de services les plus appréciées

## ETAT DES LIEUX À L'ÉCHELLE DE L'ESTUAIRE

### Identification et recensement

Rappelons que si le code de la route considère le camping-car comme un véhicule léger, il n'en est pas de même pour le code de l'urbanisme. Les camping-caristes sont dans l'obligation d'établir leur campement sur des espaces appropriés, peu importe le territoire. Pour les identifier, un recensement de l'ensemble des aires d'accueil pour camping-car présentes sur l'estuaire de la Seine a été mené par l'AURH. Il s'est basé sur les résultats obtenus de sa collecte de données, réalisée à partir des différents guides officiels des aires de camping-car, de consultations des sites et pages touristiques des collectivités, et d'une analyse profonde des forums et plateformes collaboratives des camping-caristes

**249 points d'intérêt ont été identifiés<sup>9</sup>.**

Parmi eux, 114 ne font pas l'objet d'un aménagement propre et officialisé. Il s'agit le plus souvent, de simples lieux de stationnement situés sur des parkings publics, ou des aires de repos en bordure de route.

**Seuls 135 lieux identifiés ont véritablement vocation à accueillir des camping-caristes.** Ces lieux, que l'on nomme plus couramment aires d'accueil, proposent au minimum un stationnement confortable et réservé pour les camping-cars. Mais tous ne proposent pas les équipements nécessaires à l'entretien et à la vidange de ces derniers.

**Parmi eux, 97 disposent des équipements nécessaires à l'entretien et à la vidange des camping-cars,** repartis plus ou moins équitablement selon les territoires, sous des formes et des niveaux de tarification différents<sup>10</sup>.

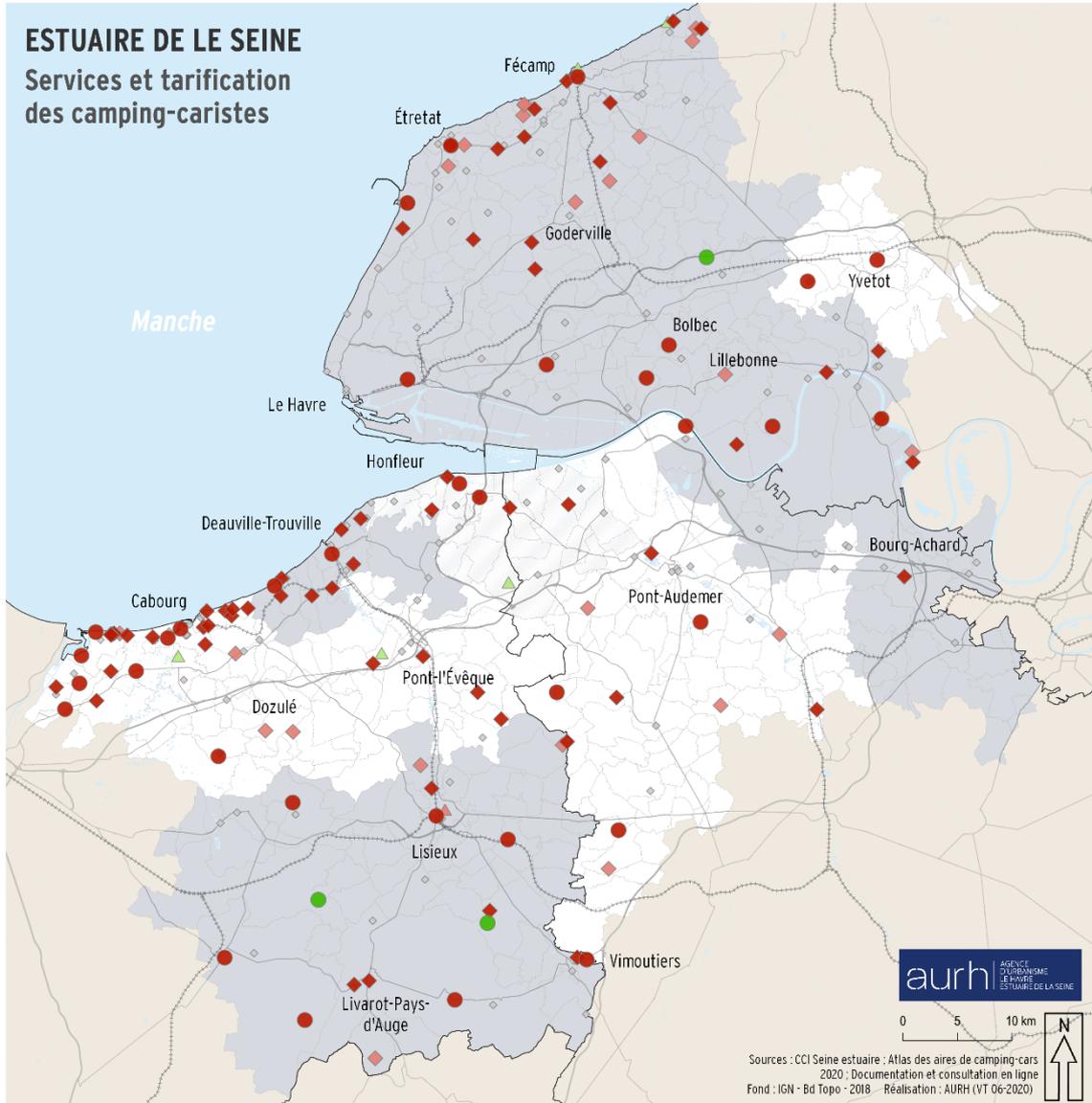
#### Répartition des points d'intérêt pour camping-car

	PMES	ESTUAIRE
<b>Aire de services pour les camping-cars</b>		
Aire de services aménagée	20	36
Camping acceptant les camping-cars avec services dédiés	27	53
Accueil de camping-car chez les particuliers avec services dédiés	7	7
Aire de services sur autoroute avec services dédiés	1	1
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>97</b>
<b>Aire d'accueil pour les camping-cars</b>		
Stationnement réservé aux camping-cars	3	4
Camping acceptant les camping-cars	8	12
Accueil de camping-cars chez les particuliers	12	17
Stationnement sur parking officiellement toléré	2	5
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>38</b>
<b>Autre stationnement identifié</b>		
Stationnement mentionné par les utilisateurs	76	114
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>114</b>

<sup>9</sup> Se référer à la carte 1 – les camping-cars dans l'Estuaire, aire et lieux d'accueil des camping-caristes, et au tableau ci-dessous

<sup>10</sup> Se référer à la carte 2 – Les camping-cars dans l'Estuaire, service et tarification

Carte 2 : Les camping-cars dans l'estuaire – Services et tarification



**Services proposés pour les camping-caristes**

- Aire de service équipée pour camping-car gratuit
- Aire de service équipée pour camping-car payant
- ◆ Camping, à la ferme, chez l'habitant avec services dédiés\* payant
- ◆ Camping, à la ferme, chez l'habitant sans services dédiés\* payant
- ▲ Autres services gratuits (hors services dédiés\*)
- ▲ Autres services payants (hors services dédiés\*)
- ◇ Autres points zone de stationnement sans service

**Limites administratives**

- Commune de l'estuaire
- Territoire hors Estuaire
- Limites de département
- Adhésion au PMES
- Adhésion partielle au PMES

**Réseaux**

- Autoroute
- Liaison régionale
- Voie ferrée

\* Services de vidange et de ravitaillement nécessaires à l'entretien des véhicules

## Des aires de services aménagées nombreuses mais non harmonisées

Aménagement le plus approprié à la venue de ces touristes mobiles, l'aire de services est un espace de stationnement réservé pour les camping-cars sur lequel il est possible d'y entretenir le véhicule. L'entretien comprend la vidange des eaux usées et le réapprovisionnement en eaux potables. Il est également possible d'y séjourner plusieurs jours, à condition que la collectivité à l'origine de sa création l'autorise.

D'après les articles L443-1 du code de l'urbanisme, sa création par une collectivité doit faire l'objet d'une demande de permis de construire lorsqu'il est prévu d'accueillir plus de 6 véhicules. Cependant, il n'existe pas véritablement de cahier des charges à proprement parler pour réaliser une aire de services aménagée pour camping-car, si ce n'est pour seule condition d'abriter au minimum une borne d'approvisionnement et un espace de vidange.

L'estuaire compte **37 aires de services dédiées aux camping-cars**, dont une sur autoroute (aire de Bolleville, autoroute A29). Les espaces littoraux sont les mieux pourvus, aussi bien du côté Calvados ou que du côté seinomarin. Il en est de même pour les intercommunalités de Caux-Seine Agglo et de Lisieux Normandie. À l'inverse, ces aires de services se font plus rares dans les territoires du département de l'Eure, de la région havraise, et des espaces adjacents l'autoroute A13<sup>11</sup> (voir carte n°1 – Aire et lieux d'accueil des camping-caristes).

**Parmi ces aires de services, seules 23 figurent dans les guides officiels des aires de camping-car.** Ce constat, confirmé par les commentaires des usagers sur les plateformes participatives, démontre un manque de communication et de signalisation de la part des aménageurs.

À l'exception de deux communes sur l'Estuaire qui offrent un accès gratuit aux différents services des aires aménagées, leur usage nécessite une contrepartie financière. Les moyens de paiement et d'accessibilité à ces services sont, dans la plupart des cas, régis par un système de jeton à se procurer préalablement auprès des communes ou des commerçants locaux. Les paiements par carte bancaire se font plus rares. L'accessibilité aux bornes de services n'est donc pas harmonisée, ce qui vient nuire au confort du camping-cariste. Il devient en effet dépendant des horaires d'ouvertures des fournisseurs de jetons, et doit anticiper davantage son séjour.

## Les terrains de camping, un site d'accueil classique et complémentaire

Aires de campement les plus connus, les campings disposent le plus souvent d'emplacements réservés aux camping-cars dans un double objectif de capter les flux et d'encourager la pratique. **Ils sont au nombre de 65 sur l'estuaire de la Seine**, dont 53 disposent des équipements nécessaires à la vidange et au réapprovisionnement en eau potable des véhicules.

Bien que la majorité de ces établissements se situent en bord de mer, le long de la Côte Fleurie et des Falaises d'Étretat entre autres, ceux présents dans les espaces rétro-littoraux assurent la continuité du maillage des aires d'accueil. C'est le cas notamment des territoires de Pont-l'Évêque dans le calvados et du département de l'Eure.

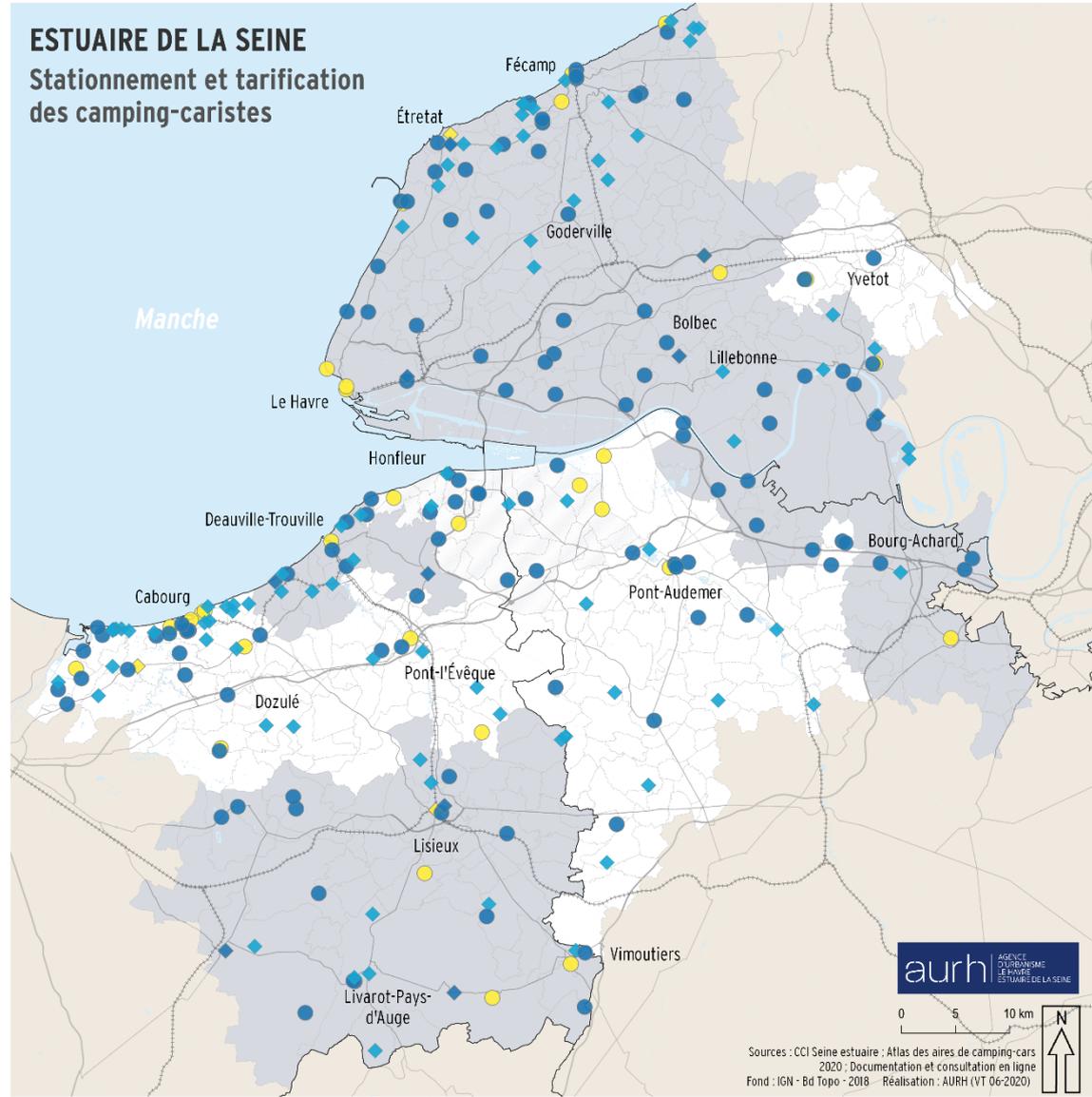
<sup>11</sup> Se référer à la carte 1 – les camping-cars dans l'Estuaire, aire et lieux d'accueil des camping-caristes

## Accueil à la ferme et chez les particuliers, une tendance nouvelle en plein développement

Soucieuses du dynamisme de leur activité, les structures agricoles volontaires se proposent depuis quelques années d'accueillir les camping-caristes sur leur domaine. Suivis plus récemment des habitants volontaires disposant d'un grand terrain, ces acteurs particuliers viennent compléter le maillage des points d'accueil pour les camping-cars. Cette pratique, couramment nommée de « camping à la ferme », permet à la fois de faire découvrir le patrimoine rustique et culinaire local, tout en assurant un complément de revenu pour les propriétaires de ces terrains d'accueil.

Sur l'estuaire, **on en dénombre pour le moment 24**, dont près d'un tiers propose les équipements nécessaires à la vidange des camping-cars. Certains d'entre eux font le choix d'adhérer à un réseau spécifique à cette communauté de camping à la ferme, mais il n'y a aucune obligation d'adhésion pour accueillir. Les tendances prévoient l'augmentation de leur nombre dans les années à venir.

Carte 2 : Les camping-cars dans l'estuaire – Services et tarification



**Stationnement dont la nuitée est tolérée**

- Gratuit et nuitée tolérée
- ◆ Payant et nuitée tolérée
- ◆ Stationnement sur camping, à la ferme ou chez l'habitant

**Stationnement en journée uniquement**

- Stationnement de jour gratuit
- ◆ Stationnement de jour payant

**Limites administratives**

- Adhésion au PMES
- Adhésion partielle au PMES
- Commune de l'estuaire
- Territoire hors Estuaire
- Limites de département

**Réseaux**

- Autoroute
- Liaison régionale
- Voie ferrée

## UN BILAN CONTRASTÉ

Près de **250 points d'intérêt pour les camping-caristes** sur l'estuaire sont identifiés, tous types confondus.

**Le maillage est complet dans l'ensemble, mais fait tout de même preuve d'inégalité dans la répartition des stations de services entre certains territoires.** Les espaces littoraux sont mieux pourvus que les espaces rétro-littoraux. Le département de l'Eure et l'ex territoire de la Communauté d'Agglomération du Havre sont particulièrement concernés par cette carence. Cela s'observe notamment par le nombre de points de stationnement mentionnés par les utilisateurs dans ces zones. Quelques campings, ou des accueils à la ferme et chez les particuliers sont présents, notamment dans le département de l'Eure, mais ils sont bien souvent dépourvus d'équipements liés à l'entretien aux véhicules. De plus, ces solutions ne sont pas les moins onéreuses. Il n'est pas surprenant de voir un grand nombre de points de stationnement sur les parkings publics apparaître sur ces territoires, plus qu'ailleurs.

D'autres limites de ce maillage sont visibles dans les **modes de fonctionnement et d'accessibilité qui sont loin d'être harmonisés.** En dehors des campings, des fermes et des particuliers, la carte bancaire n'est pas toujours acceptée, les systèmes à jeton étant encore d'actualité. Cela ne poserait pas défaut si les distributeurs de jeton étaient accessibles 24/24h. En effet, l'analyse des commentaires des usagers révèle que de nombreuses communes, pour les aires de services, invitent les camping-caristes à se fournir en jeton auprès de la collectivité, ou bien des commerçants locaux. Ils sont ainsi dépendants des horaires d'ouvertures de ces lieux, et sont dans l'obligation de l'anticiper.

Enfin, à l'exception des sites privés, **il n'est pas toujours évident de déterminer qui est le gestionnaire de l'aire de services**, et donc de déterminer à qui revient la responsabilité de veiller au bon fonctionnement de celle-ci. Cette confusion touche également les collectivités elle-même, en particulier dans le cas d'un basculement de compétences vers une intercommunalité. Cela a pour principal effet, et cela se ressent à la lecture des commentaires, un manque d'organisation, de communication, d'entretien et de sécurité des sites.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux sites touristiques (Pays d'Auge, Pays de Caux, Vallée de la Risle, Falaise d'Étretat, Basilique de Lisieux, etc.) ;</li> <li>• Un maillage complet à proximité des sites touristiques ;</li> <li>• Une offre complémentaire de campings et d'accueil à la ferme ou chez les particuliers ;</li> <li>• De nombreux emplacements où stationner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des aménagements moins nombreux dans les espaces rétro-littoraux ;</li> <li>• Peu de parkings véritablement destinés à l'accueil des camping-cars ;</li> <li>• Pas d'homogénéisation des moyens de paiement ;</li> <li>• Des aires d'accueil pas toujours idéalement placées ou sécurisées ;</li> <li>• Pas de cahier des charges concernant l'aménagement des aires d'accueil et de services ;</li> <li>• Manque, dans certains cas, de communication quant à la présence et l'accessibilité des sites.</li> </ul>

## QUELS ENJEUX POUR L'ESTUAIRE ?

Ce premier état des lieux démontre l'ancrage fort des camping-caristes sur le territoire et le potentiel de développement. Toutefois, ce même territoire souffre d'inégalités dans la répartition des aires de services, ainsi que d'un manque d'homogénéisation des modes de gestion. Les enjeux pour l'estuaire de la Seine sont alors de taille.

### Reprendre le contrôle du stationnement

Si l'offre en points de services est plutôt complète dans l'ensemble, il est difficile d'en dire autant pour les points de stationnement. Peu d'espaces sont véritablement dédiés pour les camping-cars, ou du moins officiellement. Le nombre considérable de points de stationnement informel sur des parkings publics déclaré par les forums, prouve l'existence d'une certaine tolérance de la part des collectivités. Néanmoins, cela ne signifie en aucun cas que le risque de conflit d'usage est nul, bien au contraire. De plus, l'insécurité de ces lieux est une remarque souvent mentionnée par les voyageurs. **Mieux définir l'emplacement et la gestion des lieux de stationnement est donc nécessaire afin de mieux réguler les flux, mais aussi afin d'apporter une réponse aux besoins d'aménagement mentionnés par la communauté.**

### Comblers les manques en offre de service pour les territoires concernés

La présence d'une aire de services n'est pas obligatoire. Certains campings, fermes, ou particuliers prennent en effet soin d'accueillir les camping-caristes tout en leur proposant les équipements nécessaires à la vidange et à l'approvisionnement des véhicules. Mais ce constat n'est pas vérifié partout. **Le département de l'Eure et la région havraise sont particulièrement concernés. Apporter des solutions d'aménagement en équipement sur ces territoires est alors crucial.**

### Assurer une homogénéisation des modes de gestion et d'accessibilité

Des aires de services, il en existe de toutes sortes, de toutes tailles, et avec des règles différentes. Le séjour est possible d'un côté, pénalisé dans un autre. Le calme, l'entretien, la sécurité et la proximité s'opposent parfois à l'entassement, à la dégradation et à l'exclusion des lieux. La carte bancaire est acceptée dans un cas, et refusée quelques kilomètres plus loin. Enfin, la signalétique et l'acheminement des aires de services ne sont pas suffisamment réfléchis, en particulier à proximité de certains sites touristiques. **Harmoniser l'aménagement, la gestion et l'accessibilité des points de services pour camping-car devient alors primordial pour assurer un niveau de service de qualité, et renvoyer donc une bonne image du territoire.**

## Trouver un juste milieu entre l'offre privée et l'offre public de service

Lorsqu'une offre privée (camping, ferme, particulier) propose d'assurer l'accueil des camping-caristes. Aménager une aire de services, ne serait-ce qu'au regard de son coût, n'est pas toujours pertinent selon les territoires. **Les collectivités doivent pouvoir faire le choix de soutenir ces structures, tout en imposant ses conditions pour assurer la gestion des flux et des services.**

## Anticiper le développement du tourisme mobile

La pratique du camping-car est en plein développement et il n'en est qu'à son début. Dans un contexte touristique où l'heure est à l'individualisation, la flexibilité et la personnalisation du voyage, en particulier en cette période de crise sanitaire, le camping-car apparaît comme un mode de tourisme prisé et en plein essor. Les tendances démontrent par ailleurs une évolution de la clientèle qui se veut plus familiale aujourd'hui. Ces changements sont d'autant plus facilités avec l'augmentation du nombre de véhicules compacts, plus accessibles, plus faciles à conduire et plus faciles à stationner. **Des enjeux qui vont dessiner les pratiques touristiques de demain, et qu'il convient d'anticiper à l'échelle de du pôle métropolitain.**

## QUELLES PRÉCONISATIONS À PRENDRE ?

Le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, en sa qualité de fédérateur d'actions intercommunales, peut poursuivre cette étude en envisageant les pistes suivantes :

- **Aboutir à une meilleure connaissance de la clientèle locale et de ses pratiques touristiques sur le territoire ;**
- **Rencontrer les élus locaux et recueillir leur point de vue sur la question et sur les stratégies entreprises ;**
- **Partager, vérifier, enrichir et rendre visible cette base de travail autour de la carte interactive et de sa mise à disposition sur l'open-data ;**
- **Réaliser un schéma directeur d'accueil des camping-caristes dans l'objectif de renforcer les liens entre espaces littoraux et rétro littoraux ;**
- **Envisager, en collaboration avec les représentants locaux de la FFACC<sup>12</sup>, l'expérimentation d'une charte d'aménagement et de gestion des aires de camping-cars ;**
- **Harmoniser les moyens de paiement et les tarifs d'accès aux aires de services.**

En complément de cette dernière piste d'action, la FFAC a réalisé une enquête auprès des camping-caristes afin de déterminer quelles sont les modalités attendues pour une aire d'accueil, ainsi que pour une aire de services<sup>13</sup>. Cette analyse peut alors servir de première base à l'éventuelle édification d'une charte d'aménagement.

Aires d'accueil	Aires de services
<p>Minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieu calme et sécurisé ;</li> <li>- Sol stable et plat ;</li> <li>- Accès facile et signalétique avantageuse ;</li> <li>- Présence de poubelle ;</li> <li>- Durée de stationnement autorisé courte pour faciliter les roulements ;</li> <li>- Limité l'aire d'accueil à 10 places.</li> </ul> <p>De préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des commerces, restaurants et lieux touristiques ;</li> <li>- Éclairage publique ;</li> <li>- Marquage des emplacements sur un périmètre idéal d'au moins 5 m sur 8 m.</li> </ul>	<p>Exigence du même niveau que pour l'aire d'accueil avec une mise à disposition des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidange des eaux grises (eaux usées par la douche et/ou la vaisselle) ;</li> <li>- Vidange des eaux noires (eaux chimiques usées par les sanitaires) ;</li> <li>- Ravitaillement en eau potable ;</li> </ul> <p>De préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'utilisation des équipements de vidange et de ravitaillement ;</li> <li>- Être disponible toute l'année ;</li> <li>- Éviter la présence d'une prise électrique (entraînant un surcoût inutile du tarif d'usage de la borne de service étant donné que les camping-caristes rechargent le plus souvent leur véhicule de manière autonome).</li> </ul>

<sup>12</sup> Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

<sup>13</sup> FFACC - Document d'appui à la réalisation d'une aire de services